



D CPA

PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Former ses salariés est une obligation à la charge de l'employeur, la fonction publique et donc la Ville de Paris n'y déroge pas ! Trop de formations réglementaires Santé Sécurité au Travail se déroulent hors de Paris, occasionnant pour les agents des frais annexes de déplacement et de restauration que le Ville de Paris ne veut pas prendre en charge.

La **CFDT** ne peut accepter cette situation et réclame une communication claire de la part de notre employeur. La **CFDT** revendique la prise en charge, par la Ville de Paris, des frais occasionnés lors de formation en dehors de Paris.

LA **CFDT** APPELLE A SIGNER UNE PETITION

pour réclamer la prise en charge financière des frais annexes occasionnés par des formations obligatoires hors de Paris.



Nom et Prénom	Affectation	Signature



EN 2018 AVEC LA CFDT,
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE
AU SYNDICALISME !



